



# *Ville de Cerny*

## *Essonne*

### Compte-rendu du Conseil municipal

### Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation adressée le 16 mars 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Laurie FILLÂTRE, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Chrystelle LEPAGE, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY,

Ont donné pouvoir : Olivier CARNOT à Rémi HEUDE  
Timoté FRANCE à Constance GUEY

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

#### Délibérations du Conseil municipal

N°	Intitulés	Votes
1	Délib. n° 2026 / I / 1 – 5.1 Election du Maire	<b>27 suffrages obtenus</b>
2	Délib. n° 2026 / I / 2 – 5.1 Détermination du nombre des adjoints au Maire	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
3	Délib. n° 2026 / I / 3 – 5.1 Election des adjoints au Maire	<b>27 suffrages obtenus</b>
4	Délib. n° 2026 / I / 4 – 5.2 Lecture et remise d'une copie de la charte de l' élu local	<b>Prend acte</b>

5	Délib. n° 2025 / I / 5 – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2025	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
6	Délib. n° 2026 / I / 6 – 5.4 Délégations du Conseil municipal au Maire	<b>À L'UNANIMITÉ</b> <i>(Le maire et son 1<sup>er</sup> adjoint ne prenant pas part au vote),</i>
7	Délib. n° 2026 / I / 7 – 5.6 Indemnités de fonctions aux élus	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
8	Délib. n° 2026 / I / 8 – 5.3 Détermination du nombre des membres au Conseil d'administration du CCAS	<b>À L'UNANIMITÉ</b>
9	Délib. n° 2026 / I / 9 – 5.3 Election des membres du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS	<b>27 suffrages obtenus</b>
10	Délib. n° 2026 / I / 10 – 5.3 Constitution de commissions municipales	<b>À L'UNANIMITÉ</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49.

Publié le 23/03/2026